

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 MARS 2014
À 14 H 30**

Présents : Mrs et Mmes PAULY Hervé, ACHILLE Bernard, BARRAUD David, COCHÉ Jérôme, GROUSSET Nicole, JULIENNE Maïté, LAFAYE Vincent, LARRANAGA Cyril, MEYNIEL Jean-Michel, MONCLA Bernard, MUGRON Josette, PASZAK Christian, PAULY Isabelle, PENON André, PENY Laure et RAFFIN Bernard.

Secrétaire de séance : Maïté JULIENNE

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois de mars à quatorze heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de FRONTENAC. Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

ACHILLE Bernard, BARRAUD David, COCHÉ Jérôme, GROUSSET Nicole, JULIENNE Maïté, LAFAYE Vincent, LARRANAGA Cyril, MEYNIEL Jean-Michel, MONCLA Bernard, MUGRON Josette, PASZAK Christian, PAULY Isabelle, PENON André, PENY Laure et RAFFIN Bernard.

La séance est ouverte sous la présidence de M. PAULY Hervé, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2 – ELECTION DU MAIRE – 1^{er} TOUR

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Melle PENY Laure
M. LAFAYE Vincent.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Une candidate : Josette MUGRON

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants.....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue.....	8

Josette MUGRON, ayant obtenu 14 voix, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2 – ELECTION DU 1^{er} ADJOINT – 1^{er} TOUR

Sous la présidence de Josette MUGRON, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum.

Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Un candidat : Bernard MONCLA

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote..... 0
Nombre de votants..... 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le
bureau 1
Nombre de suffrages exprimés14
Majorité absolue..... 8

Bernard MONCLA, ayant obtenu 14 voix, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

3 – ELECTION DU 2ème ADJOINT – 1^{er} TOUR

Un candidat : RAFFIN Bernard

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote..... 0
Nombre de votants..... 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le
bureau 3
Nombre de suffrages exprimés12
Majorité absolue..... 7

Bernard RAFFIN, ayant obtenu 12 voix, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

4 – ELECTION DU 3ème ADJOINT – 1^{er} TOUR

Un candidat : LAFAYE Vincent

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote..... 0
Nombre de votants..... 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le
bureau 3
Nombre de suffrages exprimés12
Majorité absolue..... 7

Vincent LAFAYE, ayant obtenu 12 voix, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

5 – ELECTION DU 4ème ADJOINT – 1^{er} TOUR

Deux candidats : Bernard ACHILLE
Jean-Michel MEYNIEL

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote..... 0
Nombre de votants..... 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le
bureau 0
Nombre de suffrages exprimés15
Majorité absolue..... 8

Bernard ACHILLE : 3 voix
Jean-Michel MEYNIEL : 12 voix

Jean-Michel MEYNIEL, ayant obtenu 12 voix, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

La séance est levée à 15 h 50.

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014
A 20 H 30**

Présents : Mmes MUGRON, JULIENNE, PAULY, GROUSSET, PENY et Mrs ACHILLE, BARRAUD, COCHÉ, LAFAYE, LARRANAGA, MEYNIEL, MONCLA, PASZAK, PENON, et RAFFIN.

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

Madame le Maire donne lecture du dernier compte-rendu.

1 – COMMISSIONS

Désignation des délégués

Délibération n° 04/2014

Syndicat d'Electrification de l'Entre-Deux-Mers :
Bernard ACHILLE *Correspondant tempête*
Christian PASZAK

Syndicat d'Eau et Assainissement de Rauzan :
Bernard RAFFIN (titulaire)
André PENON (titulaire)
Christian PASZAK (suppléant)
Vincent LAFAYE (suppléant)

Syndicat de Fonctionnement du collège de Rauzan :
Bernard RAFFIN
André PENON

Délibération n° 05/2014

SIPHEM :
Isabelle PAULY
André PENON

Délibération n° 06/2014

Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers :
Josette MUGRON (titulaire)
Maïté JULIENNE (suppléant)

Délibération n° 07/2014

CNAS :
Nicole GROUSSET

Délibération n° 08/2014

AGEDI :
Nicole GROUSSET

Délibération n° 10/2014

Entente Pédagogique :
Josette MUGRON
Jean-Michel MEYNIEL
Jérôme COCHÉ

Délibération n° 11/2014

Commission communale des impôts directs
Le conseil municipal propose, à l'unanimité des membres présents, douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Délibération n° 12/2014

CCAS :
Josette MUGRON
Bernard MONCLA
Jean-Michel MEYNIEL
David BARRAUD
Bernard ACHILLE

2 – DELEGATION DE SIGNATURES

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'elle donnera :

délégation de fonctions aux quatre adjoints,
délégation de signatures aux deux premiers adjoints et aux secrétaires pour les documents d'état civil, le courrier et les lettres recommandées.

3 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Délibération n° 09/2014

Indemnités du Maire : 1178,46 € brut
Indemnités des Adjoints : 313,62 € brut
Les indemnités sont votées à l'unanimité des membres présents.

4 – FETE DU 14 JUILLET

Sont prévus :

- un feu d'artifices le 13 juillet
- un repas sous la halle le 12 juillet (bar l'archange)
- réservation et paiement en mairie

5 – MAIADE

La maïade aura lieu le 17 mai 2014 à 18 h.

6 – DICTIONNAIRES

La remise des dictionnaires aura lieu le 16 juin 2014 à l'école de Baigneaux à 19 h.

7 – HALLE

Travaux en urgence : renforcement des piliers. RDV est pris avec l'architecte des bâtiments de France pour étudier les possibilités de rénovation de la halle.

La séance est levée à 22 h 30.

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 02 JUIN 2014**

A 20 H 30

Présents : Mmes MUGRON, JULIENNE, PAULY, GROUSSET, PENY et Mrs BARRAUD, COCHÉ, LAFAYE, LARRANAGA, MONCLA, PASZAK, PENON

Excusés : B. RAFFIN et JM. MEYNIEL

Absent : B. ACHILLE

Secrétaire de séance : Maïté JULIENNE

Compte-rendu précédent approuvé.

1 – FDAEC (Fond départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Délibération n° 13/2014

Inscrit au budget à la voirie. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il est nécessaire que le montant des travaux HT soit le double de la subvention (39 000 € minimum).

Vote : 14 pour

2 – VIREMENT DE CREDIT

21 000 € seront transférés sur l'entretien des bâtiments pour pouvoir réaliser les travaux de la voirie (coût de 63 000 €).

Tous les trous ont été bouchés.

Deux trous à Garineau : vu avec M. Bassan. Solution : mettre un regard. Voir avec la propriétaire.

Vote : 14 pour

3 – M. TEMPETE

M. TEMPETE doit être disponible à tout moment d'où la nécessité de nommer un M. TEMPETE bis :

M Tempête : Bernard Achille (actif)

M Tempête bis : Bernard Raffin (retraité)

Vote : 14 pour

4 – DELEGUE OTEM (Office Tourisme Entre deux Mers) *Délibération n° 15/2014*

Titulaire : Jean-Michel MEYNIEL

Suppléant : Christian PASZAK

Vote : 14 pour

5 – DELEGUE MISSION LOCALE

Délibération n° 14/2014

Organisme chargé de s'occuper des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans (aide pour le logement, l'emploi, réinsertion). Difficultés familiales très importantes.

Détachements dont un à Targon.

La commune participe à une certaine hauteur.

Déleguée titulaire : Laure PENY

Délégué suppléant : Bernard RAFFIN

Vote : 14 pour

6 – REFERENT PREVENTION ROUTIERE

Délibération n° 16/2014

A Baigneaux pour les CM1 et CM2. Le Conseil Général finançait une partie importante du fonctionnement. Maintenant, il souhaite que les communes s'investissent plus financièrement.

Déleguée : Maïté Julienne

7 – SMER

Délibération n° 17/2014

La commune de St Antoine du Queyrey souhaite se rattacher au SMER. Le SMER demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle demande d'adhésion.

Vote : 14 pour

8 – PROJET GRAFF

Virginie Lapuyade travaille avec des jeunes de Targon qui font des graffitis. Association Pôle jeunesse.

Elle transmettra à Mme le Maire un projet pour réaliser un graffiti sur un mur de Frontenac. Mur de la Halle ?

Est-ce que ça ne va pas attirer les autres tags ? Pourquoi ce ne sont pas les jeunes Frontenacais qui feraient un graffiti comme ça ?

Conseil mitigé. Attente du projet pour décision finale.

9 – DEPLACEMENT PANNEAU AGGLOMERATION FRONTENAC (Chollet)

Isabelle PAULY se pose la question de savoir quelle est l'utilité de le bouger.

Apparemment, cela permettrait aux véhicules de rouler à 50km/h dès le panneau.

V.LAFAYE pense que si on déplace ce panneau, on devra en déplacer d'autres. Il se positionne défavorablement.

André PENON informe les conseillers municipaux d'un autre problème : le panneau Sallebruneau est écrit avec une faute d'orthographe.

David BARRAUD signale que le panneau Chollet est rouillé (on ne voit plus « interdit aux 7,5T »)

Le Projet de déplacement du panneau d'agglomération Frontenac est abandonné.

10 – ASSAINISSEMENT DU FOYER

Plusieurs devis ont été reçus en mairie. Celui de M. Bassan (Frontenac) est retenu.

Les travaux de raccordement pourraient commencer début septembre.

Coût : 10 920 € pour le raccordement de la cuisine et des toilettes du foyer ainsi que les toilettes de la Mairie au tout-à-l'égout.

André PENON a fait faire un devis pour les peintures intérieures. Ces travaux seront envisagés après l'assainissement.

Le foyer sera fermé 15 jours fin août, début septembre. Nécessité d'informer les associations.

Jérôme COCHÉ demande s'il y aura la possibilité de raccorder de nouvelles constructions. Vincent LAFAYE répond que oui mais ce sera compliqué pour la commune.

Cyril LARRANAGA s'interroge sur la possibilité de favoriser les entreprises de la commune. Bernard MONCLA et Vincent LAFAYE répondent que non pour des raisons de législation.

Une somme permettant ces travaux avait été budgétée par l'ancienne Municipalité.

Vote : 14 pour

11 – FOYER DU 3^{ème} AGE A LASSIJAN

Mme le Maire informe son Conseil Municipal que la toiture du foyer Lassijan prend l'eau. Risque d'électrocution très important.

Il faut étanchéifier. Toits plats particuliers.

M. PAULY avait reçu un devis de 15 000 €.

Mme le Maire a demandé un second devis pour faire comparer.

Cyril LARRANAGA : pourquoi investir de l'argent dans ce foyer ? On pourrait mettre 15 000 € dans le foyer derrière la mairie et le prêter au 3^{ème} âge.

David BARRAUD: il y a eu, lors du précédent mandat, un vote favorable au maintien de ce foyer.

Cyril LARRANAGA: ne peut-on pas tout raser et reconstruire ? Maïté JULIENNE : non car le terrain nous appartient et les bâtiments leur appartiennent. Dans 60 ans, les bâtiments nous reviendront.

Bernard MONCLA : un projet est en cours pour rénover cette cité et ce foyer. Le foyer derrière la Mairie est déjà bien occupé.

Mme le Maire rappelle que ce lotissement a été construit, au départ, pour accueillir les personnes âgées (RPA). Ce foyer restera donc réservé aux personnes âgées.

Responsabilité engagée en cas de problème donc rénovation obligatoire.

12 – INSTALLATION DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE ET DU RASÉD

Elles venaient dans la salle que nous occupons 2/3 fois par an. En revanche, elles sont très présentes à l'école.

Mme le Maire explique qu'une visite des locaux au-dessus de l'école (anciens logements de fonction) a été réalisée et que deux pièces ont été retenues.

Jérôme COCHÉ: pièce dans l'école ? Josette : Elle servirait aux enseignants et, éventuellement, Centre de Loisirs.

Josette : Accord pour leur attribuer ces deux salles à la rentrée prochaine. Rénovation prévue. Mais ce seront les seuls frais de la commune engendrés pour l'école.

13 – QUESTIONS DIVERSES

- Tondeuse : Obligés de changer le plateau de coupe.

- Les deux frigos du foyer seront restitués au foot et à une autre association. On achètera un frigo neuf pour le foyer.

- Fête locale : bulletins d'inscription distribués dans les boîtes aux lettres en même temps que la Lettre des élus n°2 (1 jour 1/2 pour distribuer toutes les feuilles).

- Téléphone

Nicole : il faut s'appuyer sur le site de la Lirette (classé site remarquable par le Conseil Général), de plus en plus populaire et utilisé par des enfants, sportifs et familles pour

demander une meilleure couverture réseau.
Nicole a écrit un courrier pour Orange avec copie au Conseil Général.

Laure : normalement, les numéros d'urgence passent sur 99% des territoires.

Qui veut essayer d'appeler un numéro d'urgence depuis la Lirette pour essayer ?
Isabelle.

- Matévana : contrat non reconduit. Site de la Lirette réhabilité, ouvert à tout public et tout intervenant. Matthias Pene restera en relais pour tout ce qui est sécurité. Il aura son association à Frontenac et, à disposition, un téléphone.

60 000 € HT, 60 % pour le Conseil Général, 20% pour la commune et 20% pour le Conseil Régional.

8 000 € par an pour la commune pendant 3 ans (prévu au budget 2014 : 12 000 €). Début des travaux en novembre.

- Isabelle : Les archives sont-elles numérisées ?

Sandrine : archives répertoriées sur internet (pas numérisées), Centre départemental accepte la destruction ou pas et, dans ce cas-là, nous renvoie un bordereau de destruction visé.

Isabelle : Comment peut-on avoir accès aux documents ?

Sandrine : accès possible dans le bureau.

- Jérôme : ai-je le droit d'assister au Conseil d'école ? Sandrine : normalement, non, ce sont les Maires qui sont invités. Josette ira et prendra des notes.

- David : quand est-ce qu'on fait nettoyer le carrefour de Martres / Baigneaux ? Josette : c'est la DDE qui doit le faire. Vincent : n'a-t-on pas un interlocuteur ? Toujours compliqué de les avoir !

- Projet quartier à Targon : invitation mercredi 11 juin à 17h. Eco quartier pour la vente et la location. Jardins partagés.

- Rencontre de M Zaouia : compétences nombreuses dans le cadre de la communication, bien-être...

22h25 : la séance est levée.

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014
A 18 H 00**

Présents : Mme le Maire, Mmes JULIENNE, PENY et Mrs RAFFIN, MEYNIEL, BARRAUD, MONCLA, PASZAK, PENON et ACHILLE

Excusés : N. GROUSSET, V. LAFAYE et J. COCHÉ

Absent : I. PAULY et C. LARRANAGA

Pouvoirs :

Mme GROUSSET donne pouvoir à M. MONCLA

M. LAFAYE donne pouvoir à M. RAFFIN

M. COCHÉ donne pouvoir à Mme MUGRON

Secrétaire de séance : Laure PENY

Compte-rendu précédent approuvé.

1 – ELECTIONS SENATORIALES

Mme MUGRON, maire (art L 2121-17 du CGCT), a ouvert la séance.

Laure PENY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L 2121-15 du CGCT)

Mme le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM MONCLA et PENON (plus âgés) et Mmes JULIENNE et PENY (les plus jeunes).

Mme le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour

pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Mme le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art.

L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Mme le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Mme le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégué(s) et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou

enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Election des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....13
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]... 13
- e. Majorité absolue..... .6

Candidats :

Bernard MONCLA a obtenu : 13 voix
Josette MUGRON a obtenu : 13 voix
Bernard RAFFIN a obtenu : 9 voix
André PENON a obtenu : 4 voix

M. Bernard MONCLA a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Josette MUGRON a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Bernard RAFFIN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme le maire a constaté le refus de zéro délégué après la proclamation de leur élection.

Election des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....13
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]... 13
- e. Majorité absolue..... .6

Candidats :

Jean-Michel MEYNIEL a obtenu : 13 voix
Isabelle PAULY a obtenu : 13 voix
Laure PENY a obtenu : 13 voix

M. Jean-Michel MEYNIEL a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Melle Isabelle PAULY a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Laure PENY a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme le maire a constaté le refus de zéro suppléant après la proclamation de leur élection.

2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une subvention exceptionnelle sera versée à l'APPEL pour parer aux dépenses de la fête communale.

Ok à l'unanimité des membres présents

18 h 55 : la séance est levée

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2014
À 20H30**

Présents : Mme le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, LAFAYE, MEYNIEL, BARRAUD, COCHE, PASZAK, PENON, LARRANAGA
Mmes GROUSSET, JULIENNE, PENY, PAULY

Pouvoirs :
M. ACHILLE donne pouvoir à M. PASZAK

Secrétaire de séance : Maïté JULIENNE

Compte-rendu précédent approuvé.

1 – ACHAT ORDINATEUR (virement de crédit)
Délibération n° 20/2014

Achat ordinateur : 1 250.40 € TTC (unité centrale, logiciel, installation, transfert des données)

**DELIBERATION CONVENTION
DEMATERIALISATION**
Délibération n° 21/2014

Signature convention télétransmission :

2 – BROYEUR
Délibération n° 22/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, vote pour la revente du broyeur aux établissements RAYNE.

3 – TRAVAUX TOITURE R.P.A
Le choix du Conseil s'est porté sur un devis de 9 963.84 € ttc pour la réfection de la toiture. Les travaux proposés correspondent en effet mieux aux besoins.

4 – ADHESION CHENIL
Délibération n° 23/2014

Constat : il y a des chiens errants dans la commune dont un qui a été trouvé au Château Guiton avant la fête. L'adhésion à un chenil et à un transporteur permettrait de remettre ces chiens à la SPA de Mérignac ou du Libournais.

Procédure : il faut d'abord récupérer le chien, l'amener chez le vétérinaire pour voir s'il est pucé et appartient à quelqu'un et ensuite s'il n'est à personne, la mairie contact le chenil et le transporteur.

Le Conseil Municipal propose d'adhérer au SIVU du Chenil du Libournais

Pour : 13

Abstention : 1

Madame le Maire prendra un arrêté pour les chiens errants.

5 – REFERENT SCOT
Délibération n° 24/2014

Réflexion sur le devenir de notre territoire.
Dans chaque Communauté de Communes il y a des référents. Le Conseil nomme comme référente pour le SCOT : Laure PENY.

6 –REFERENT SEMOCTOM
Délibération n° 25/2014

85 communes composent le SEMOCTOM (organisme gestionnaire de la collecte des déchets).

CdC a nommée 4 délégués.

SEMOCTOM demande la désignation d'un interlocuteur par commune.

Nomination de Josette MUGRON.

Questions diverses :

a) Téléphone :

Afin d'améliorer l'accueil téléphonique et le travail des secrétaires, la commune a fait modifier l'installation téléphonique de la Mairie. Le nouveau

M. Jérôme COCHE : y a-t-il sur le standard un répondeur enregistreur ?

M. Jean-Michel MEYNIEL : toutes les collectivités locales ont un répondeur mais pas enregistreur. Le répondeur donne les horaires d'ouverture de la mairie ainsi que les congés des secrétaires.

Fonctions du standard : message d'accueil, musique d'attente pendant les transferts d'appel et répondeur.

b) Bureau de poste :

La poste a informé par affiche la fermeture du bureau tout le mois d'août. Les opérations postales se feront dans un relais temporaires : commerce de Frontenac au bar l'Archange. Un courrier a été adressé par Mme le Maire à la poste. Ce mercredi, elle eu rendez-vous avec trois personnes de la poste. M. PAULY a été contacté en février par la poste. Il avait

accepté qu'il y ait un relais durant l'été. M. PASZAK avait accepté de faire office de relais.

Risque : que ce relais devienne permanent.

Réponse : ce ne sera pas permanent. La poste réouvrira le 1^{er} septembre.

La fermeture d'un bureau de poste est toujours effectuée avec l'autorisation du Conseil municipal.

M. MONCLA serait favorable que le Conseil municipal délibère pour accepter la proposition (on ne peut pas aujourd'hui faire autrement) mais affirmer que nous sommes totalement opposés à la fermeture du bureau de poste. La poste est un service public et nous devons lutter contre la désertification des campagnes.

Mme le Maire : informe qu'avant la réduction des horaires du bureau de poste de Frontenac il y avait plus d'encours à Frontenac qu'à celui de Rauzan.

Mme le maire demande l'étude de la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

A 21h30 M. Bernard RAFFIN quitte le Conseil suite à un appel urgent.

Après débat le Conseil municipal se prononce pour ou contre la présence postale au bar l'Archange.

Résultat du tour de table :

Abstention : 8 Contre : 3 Pour : 3

L'ensemble des Frontenacais sera informé par bulletin d'information sur la position du Conseil municipal.

Mme le maire informe le Conseil municipal, de l'envoi de deux lettres de condoléances à Mme DELORGE. M. DELORGE était ancien Maire de Baigneaux., et à la famille LAMAZOU : Mme LAMAZOU était employée du R.P.I.

Nous avons reçu une lettre de remerciement de la prévention routière pour l'octroi de leur subvention.

Madame le maire rappelle les invitations reçues.

Vendredi 25 juillet apéritif dinatoire organisé par les RAG à la Commanderie de Sallebruneau.

Du vin d'honneur de M. et Mme Crabé à la suite de la célébration de leur mariage.

La lettre d'informations n°3 sera distribuée au retour de Stéphane à compter du 6 août 2014.

7 – CONVENTION ERDF

Délibération n° 26/2014

Madame le Maire donne lecture de la convention de servitudes entre ERDF et la Commune de Frontenac concernant la parcelle ZI 279 chemin des Falaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention de servitudes.

22 h 55 : séance levée

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2014
À 20H30**

Présents : Mme le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, LAFAYE, MEYNIEL, COCHE, PASZAK, PENON, LARRANAGA.

Mmes GROUSSET, JULIENNE, PAULY, PENY

Pouvoirs :

David BARRAUD donne pouvoir à Josette MUGRON.

Absent : Bernard ACHILLE

Secrétaire de séance : Laure PENY

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente. Approuvé.

1 - AVANCEMENT DE GRADE ET CHANGEMENT D'HORAIRE Cyril KIES

Délibération n° 27/2014

De part son ancienneté, Cyril KIES peut accéder au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

L'avancement de grade est voté à l'unanimité.

Horaires : contrat actuel de 16 heures à la mairie de FRONTENAC et 24 heures au RPI. Ses nouveaux horaires seront : 9h-12h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 9h-11h30 les mercredis et 14h-15h30 le lundi après midi à partir du 6 octobre.

2 - INDEMNITES DU TRESORIER

Délibération n° 28/2014

Indemnité annuelle actuelle : 363,80 euros. Elle est à caractère non obligatoire.

Le Conseil vote à l'unanimité cette indemnité.

3 - POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

La 1^{ère} tranche a été terminée. Elle coûte à la commune 170 000 €. Le syndicat des eaux a fait l'emprunt (sous le précédent mandat) que la commune rembourse soit 15 000 € par an pendant 15 ans payable tous les semestres. De plus, prévoir 2 500 € pour l'électricité et l'entretien tous les ans.

Une réunion aura lieu lundi 6 octobre pour réfléchir autour de la 2^{ème} tranche afin d'étudier sa faisabilité financière.

4 - ARRETE CHIENS ET CHATS ERRANTS

Les chiens non tatoués, non pucés (vérification gratuite chez le vétérinaire) seront amenés au chenil par Cyril KIES ou Joël GROS et André PENON.

Un article paraîtra dans le journal pour informer la population.

5 - DECISION MODIFICATIVE

Délibération n° 29/2014

Proposition de changement de ligne budgétaire pour financer le raccordement de l'assainissement du foyer (7865 euros) votée à l'unanimité.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Mme Josette MUGRON : courrier de la Société Adrexo qui cherche des personnes intéressées pour faire la distribution des annuaires (rémunéré mais les conditions ne sont pas précisées).

- Mme Josette MUGRON : SEMOCTOM : la marche arrière est strictement interdite. Or, il y a 4 zones concernées sur Frontenac. Une raquette pour chacune de ces zones serait trop coûteuse pour la commune. L'autre solution est que les usagers concernés amènent leurs poubelles sur une zone accessible.

- Mme Nicole GROUSSET : Les vestiaires du club de football ont besoin d'un lessivage du plafond au sol. Cela sera-t-il pris en charge par la commune ? Une réflexion va être menée.

- Mr Jérôme COCHE : Le site internet : il nécessite un hébergement et un nom de domaine. Il faut acheter ce référencement (40€ par an). Le règlement peut-il s'effectuer par virement ? à vérifier. En ce qui concerne le nom : mairie-de-frontenac.fr.

- Mme MUGRON : Le tournage d'une série France 3 à la Lirette : Famille d'accueil « Otage » diffusée en 2015. L'équipe de tournage a été enchantée du site et du foyer.

- Mr Bernard RAFFIN : rapidité de réaction des secours : le fond d'une cuve de vinification a cédé à 3h du matin (250 hl se sont écoulés). Il a fallu 2h pour que Bernard soit alerté par la gendarmerie et 5 heures aux pompiers pour intervenir.

- Mr MEYNIEL Jean-Michel : rappel de Marchons ensemble le 19 octobre à 9h devant la mairie. Apéritif offert à la Lirette suivi d'un pique-nique collectif.

Fin de séance : 22 h 25

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2014
À 20H30**

Présents : Mme le Maire, Mrs MONCLA, RAFFIN, LAFAYE, MEYNIEL, ACHILLE, COCHE, PASZAK, PENON, LARRANAGA.

Mmes GROUSSET, JULIENNE, PAULY, PENY

Pouvoirs :

C. LARRANAGA donne pouvoir à Vincent LAFAYE.

Excusé : Cyril LARRANAGA

Secrétaire de séance : Vincent LAFAYE

Madame le Maire demande l'huis-clos.
L'huis-clos est voté à l'unanimité.

1 – ASSAINISSEMENT

Délibération n° 30/2014

Madame le Maire rappelle l'historique qui a démarré en 1995 pour les études. Le démarrage des travaux a été fait en 2012, en 2 tranches distinctes.

● Coût des travaux 1ère tranche : 720 000 €
Subvention et remboursement TVA : 339 914 €
Coût à charge de la 1^{ère} tranche emprunt de 170 000 € sur 15 ans

● Coût des travaux de la 2^{ème} tranche :
645 714 €
Coût à charge de la 2^{ème} tranche emprunt de 305 800 € sur 20 ans

La 2^{ème} tranche comprend :
le bourg, la route de Sauveterre, une partie de la route de Rauzan
Les recettes prévues annuellement se décomposent de la façon suivante :

Prix du m ³ eau assaini	2.73€ ht
Part fixe	15.91€ ht/semestre
110 abonnés connectés	
Total recettes estimées	30 660 €

Le budget global du montant des travaux étant revu, Madame le Maire met au vote le montant des taxes sur l'eau.

Vote sur maintien des taxes : 14 pour
: 1 abstention

Paiement des taxes à la livraison de la 2^{ème} tranche : 14 pour 1 abstention

2 – REGROUPEMENT D'ACHAT DES ROUTES

La communauté de commune nous fait parvenir un dossier qui nous propose la création d'un groupement d'achat pour les travaux de voirie. Ce dossier nous étant parvenu tard, nous n'avons pas eu le temps de l'étudier pour prendre une décision lors de cette réunion.

Le dossier sera étudié par la commission voirie et sera abordé lors d'un prochain conseil municipal afin de prendre une décision.

La séance est levée à 22 h 45

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014
À 20H30**

Présents : Mme MUGRON, MAIRE de FRONTENAC, Mrs MONCLA, RAFFIN, LAFAYE, MEYNIEL, BARRAUD, COCHÉ, LARRANAGA, PASZAK, PENON, Mmes GROUSSET, JULIENNE

Absents excusés :

B. ACHILLE donne pouvoir à C. PASZAK
I. PAULY donne pouvoir à J. MUGRON
L. PENY donne pouvoir à M. JULIENNE

Secrétaire de séance : J.M. MEYNIEL

1 - DELIBERATION POUR LA LOCATION DU FOYER ET LE PRET DU MATERIEL DE LA COMMUNE (tables, bancs, plateaux-tables en bois et tréteaux ; les chaises ne sortent pas du foyer)

Délibération n° 31/2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs suivants pour la location du Foyer :

- ASSOCIATIONS ayant leur siège social à FRONTENAC : gratuit
- HABITANTS de FRONTENAC : 100 € le WE (ou 50 € la journée en semaine)
- ENTREPRISES COMMERCIALES de FRONTENAC : 200 € le WE (ou 100 € la journée en semaine)
- ASSOCIATIONS et PRIVÉS extérieurs à FRONTENAC : 250 € le WE (ou 125 € la journée en semaine)
- ENTREPRISES COMMERCIALES extérieures à FRONTENAC : 500 € le WE (ou 250 € la journée en semaine)

La location du foyer s'effectuera pour le week-end du vendredi 17h au dimanche 19h.

Un chèque de caution de 300 € sera demandé et gardé pour du matériel perdu ou détérioré et s'il y a non-respect du règlement d'utilisation des locaux.

Un chèque de caution de 100 € sera demandé et gardé pour un ménage mal fait.

Le règlement détaillé d'utilisation des locaux mis à disposition ou loués est visible en Mairie et sera affiché dans les locaux en question.

- Votes contre : 3
- Abstention : 1
- Votes pour : 11

Le conseil municipal approuve ces tarifs à la majorité des membres présents ou représentés.

2 - DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DES PRIMES IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travail Supplémentaire) **et IAT** (Indemnité d'Administration et de Technicité).

Délibération n° 32/2014

Délibération n° 33/2014

Mme le Maire explique aux membres du conseil les modalités d'attribution de ces deux primes qui concernent les fonctionnaires : employés communaux et secrétaires de mairie. Cette prime est calculée en tenant compte de deux facteurs :

- un taux fixé réglementairement suivant le grade et la fonction occupés par le salarié,
- un coefficient multiplicateur individuel de 1 à 8, déterminé seulement par le Maire, applicable à chaque employé suivant la qualité et la quantité de travail fourni ou demandé.

Cette prime (IFTS ou IAT) est allouée en novembre de chaque année ;

Nous avons délibéré sur l'attribution (vote pour) ou non (vote contre) de cette prime.

- Votes contre : 0
- Abstention : 0
- Votes pour : 15

A la majorité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve l'attribution de ces primes et autorise Mme le Maire à pouvoir déterminer le coefficient multiplicateur individuel applicable à chaque salarié.

3 – DELIBERATION POUR L'ENCAISSEMENT DES CHEQUES

Délibération n° 34/2014

Afin de pouvoir encaisser les chèques que nous recevons en mairie (remboursement d'un trop perçu, remboursement par l'assurance d'un sinistre ou don payé par chèque) une délibération en ce sens est nécessaire.

- Votes contre : 0
- Abstention : 0
- Votes pour : 15

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à encaisser les chèques qui arriveront en Mairie.

4 – DELIBERATION TRANSFERT CHEMINS D'EXPLOITATION

Délibération n° 35/2014

Demande de transfert de certains chemins d'exploitation de l'AFR à la commune afin de pouvoir les entretenir, ce que l'association foncière ne peut pas faire vu son faible budget. Certains de ces chemins étaient également des « anomalies » du remembrement ne pouvant être que voies communales en raison de leurs situations géographiques sur la commune.

Cela concerne les chemins référencés n° 9, 13, 20, 23, 49, 55, 63, 96 et 192.

- Votes contre : 0
- Abstention : 0
- Votes pour : 15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert des chemins d'exploitation ci-dessus référencés afin qu'ils soient intégrés dans le réseau des chemins ruraux dont la commune à la charge.

5 – DELIBERATION POUR ABROGATION DE LA PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) autorisée le 04 juillet 2013.

Délibération n° 36/2014

Le précédent conseil municipal s'était engagé à réaliser des travaux de voirie et de réseaux dans la zone du Bourg Nord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à l'équipement de cette zone et d'abroger la PVR.

- Votes contre : 0
- Abstention : 0
- Votes pour : 15

6 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Affaire DUMEAU/ACHILLE : nous avons reçu un courrier de la SARL DUMEAU VITICOLE qui nous informe de l'entame de travaux de terrassement sur l'aire de nettoyage des engins utilisés pour les travaux agricoles (aire non conforme à la réglementation).

➤ M. RUTTER nous demande par courrier de lui préciser la suite que nous souhaitons donner à la décision de préemption prise en avril 2008 par l'ancienne municipalité concernant une parcelle cadastrée ZO309p lui appartenant.

Une somme de 1200 € lui avait été à l'époque proposée, après estimation des domaines, pour l'achat de cette parcelle de 3200 m².

M. RUTTER est à ce jour toujours vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'achat de ce terrain au prix de 1200 €.

➤ Mme le Maire nous informe d'un entretien qu'elle a eu avec M. TURK, pharmacien de son état, en projet d'association avec M. TAUZIN.

Sa question principale était de savoir si FRONTENAC était en « zone de revitalisation rurale » : la réponse est non ; pas d'aide financière spécifique liée à une telle qualification de notre territoire pour les commerces et entreprises.

➤ Les décorations de Noël seront installées pour la période allant du 5 décembre 2014 au 17 janvier 2015. La commission « embellissement de la commune » s'en occupe. Pour cette année, il est prévu un grand sapin décoré sur la place devant la pharmacie, des petits sapins également décorés aux cinq entrées du bourg, une illumination de la halle et de la façade de la mairie.

➤ Mme le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à la pose d'une plaque « RAOUL VERGIER » donateur de ses biens à la commune de FRONTENAC.

L'idée qui semble prévaloir aujourd'hui serait de donner son nom à l'école de FRONTENAC.

➤ Mme le Maire va voir avec M. B. RAFFIN pour résoudre un problème de pierre tombale dangereuse au cimetière. Cette tombe est placée sur le lieu de passage. Projet de délimitation de cette tombe.

➤ Information : la lettre des élus n°5 est actuellement en préparation.

La séance est levée à 22h 45